

## MEMENTO

### MAIRIE

04 74 38 28 44

#### SECRETARIAT : NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

### PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus (es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00  
Tél. 04 74 38 28 44
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

### POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

### ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes : tous les lundis des semaines paires.  
Prochains enlèvements :
  - 6 juillet • 20 juillet
  - 3 août • 17 août • 31 août
- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.

### DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Pas de distribution de sacs jaunes en juillet et août.

### DÉCHÈTERIE

Les déchèteries d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux sont désormais ouvertes le samedi entre 12h00 et 13h30 (en plus des heures habituelles d'ouverture).

## conseil municipal

### Réunion du 27 mars 2015

Suite à la démission de M. Roland GARCIA en date du 25 mars 2015, et conformément à l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste dont le poste devient vacant, est appelé à remplacer ».

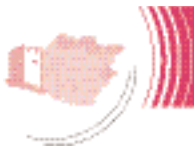
Mme Viviane MAZUE est donc appelée à remplacer M. Roland GARCIA ; la composition du conseil municipal est modifiée comme suit :

- ➔ COLLIGNON Pascal, Maire (628 suffrages obtenus)
- ➔ DAPORTA Catherine, 1<sup>er</sup> Adjointe (628 suffrages obtenus)
- ➔ MORRIER Christian, 2<sup>ème</sup> Adjoint (628 suffrages obtenus)
- ➔ RIQUELME Béatrice, 3<sup>ème</sup> Adjointe (628 suffrages obtenus)
- ➔ MATHIEU Pascal, 4<sup>ème</sup> Adjoint (628 suffrages obtenus)
- ➔ CAUWET-DELBARRE Valérie, Conseillère déléguée (628 suffrages obtenus)
- ➔ PASCALLON Patrice, Conseiller délégué (628 suffrages obtenus)
- ➔ VANDELANOTTE Gérard, Conseiller municipal (628 suffrages obtenus)
- ➔ FANTIN Marie-Noëlle, Conseillère municipale (628 suffrages obtenus)
- ➔ CAGNIN Guy, Conseiller municipal (628 suffrages obtenus)
- ➔ MEULEBROUCK Anne, Conseillère municipale (628 suffrages obtenus)
- ➔ LAUBEPIN Eric, Conseiller municipal (628 suffrages obtenus)
- ➔ CIRRI Stéphane, Conseiller municipal (628 suffrages obtenus)
- ➔ SEVENIER Christine, Conseillère municipale (628 suffrages obtenus)
- ➔ EYMARD Stéphanie, Conseillère municipale (628 suffrages obtenus)
- ➔ MAUFFREY Sylvia, Conseillère municipale (301 suffrages obtenus)
- ➔ FOGOLIN Jean-Marc, Conseiller municipal (301 suffrages obtenus)
- ➔ DIALLO M-Madeleine, Conseillère municipale (301 suffrages obtenus)
- ➔ MAZUE Viviane, Conseillère municipale (301 suffrages obtenus)

### Commissions municipales

La composition des commissions municipales se trouve modifiée comme suit :

- **Appels D'offres** : Catherine Daporta, Marie-Madeleine Diallo, Christian Morrier
- **Affaires scolaires** : Béatrice Riquelme, Valérie Cauwet Delbare, Marie-Madeleine Diallo, Sylvia Mauffret, Christine Sevenier, Gérard Vandelanotte
- **Affaires sociales** : Béatrice Riquelme, Valérie Cauwet Delbare, Marie-Madeleine Diallo, Marie-Noëlle Fantin, Christian Morrier, Christine Sevenier, Gérard Vandelanotte
- **Associations** : Pascal Mathieu, Marie-Noëlle Fantin, Eric Laubepin, Viviane Mazué, Anne Meulebrouck, Patrice Pascallon
- **Bâtiments** : Pascal Mathieu, Stéphanie Eymard, Jean-Marc Fogolin, Eric Laubepin, Anne Meulebrouck, Guy Cagnin, Patrice Pascallon, Gérard Vandelanotte
- **Cimetière/Monuments** : Pascal Mathieu, Stéphane Cirri, Marie-Noëlle Fantin, Viviane Mazué, Patrice Pascallon, Gérard Vandelanotte
- **Communication/Cérémonies** : Béatrice Riquelme, Valérie Cauwet Delbare, Guy Cagnin, Marie-Noëlle Fantin, Jean-Marc Fogolin, Patrice Pascallon
- **Environnement/Fleurissement** : Christian Morrier, Stéphane Cirri, Marie-Noëlle Fantin, Viviane Mazué, Anne Meulebrouck
- **Finances** : Catherine Daporta, Guy Cagnin, Marie-Madeleine Diallo, Pascal Mathieu, Béatrice Riquelme
- **Gestion du Centre De Loisirs** : Valérie Cauwet-Delbare, Marie-Madeleine Diallo
- **Urbanisme/Développement économique** : Christian Morrier, Jean-Marc Fogolin, Stéphanie Eymard, Eric Laubepin, Patrice Pascallon
- **Plan Local D'urbanisme** : Christian Morrier, Catherine Daporta, Jean-Marc Fogolin, Stéphanie Eymard, Eric Laubepin, Pascal Mathieu, Patrice Pascallon, Béatrice Riquelme
- **Salle polyvalente** : Marie-Noëlle Fantin, Viviane Mazué, Anne Meulebrouck, Gérard Vandelanotte
- **Voirie** : Pascal Mathieu, Guy Cagnin, Stéphane Cirri, Jean-Marc Fogolin, Eric Laubepin, Patrice Pascallon, Gérard Vandelanotte



### Jury d'assises

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'Assises pour la session 2016 :

- FERNANDES Jorge
- GENAY Fabienne
- LEFEVRE Delphine
- MAGGIACOMO Eric
- MARCHOUD Benaouda
- TARPIN-LYONNET Hervé



### Centre de loisirs et rythmes scolaires

La gestion des temps périscolaires et du centre de loisirs a été confiée, par le biais d'un contrat de prestations de services à l'Association « Les Francas ».

Le contrat initial conclu pour une durée de 12 mois, prévoyait la création d'une régie de recettes pour permettre l'encaissement des participations des familles.

L'avenant n° 1 à ce marché a été proposé pour :

- Porter sa durée de 12 à 16 mois, afin d'être en harmonie avec les déclarations annuelles à fournir à la Caisse d'Allocations Familiales, qui doivent être établies sur une année civile et non scolaire.
- Autoriser « Les Francas » à percevoir directement les aides financières (CAF, Département, ...)

### Approbation et signature du PEDT (Projet Educatif Territorial)

La commune doit se doter d'un PEDT, afin de disposer d'un cadre de collaboration qui rassemblera les acteurs du domaine de l'éducation, et les associations locales. Les objectifs éducatifs du PEDT, partagés par les partenaires, sont de :

- ✓ garantir le bien-être et l'épanouissement de l'enfant pendant tous ses temps de vie, que ce soit à l'école, en famille, pendant ses loisirs.
- ✓ préserver une continuité éducative indispensable à la sécurité de l'enfant.
- ✓ mobiliser les différents acteurs éducatifs autour d'un projet éducatif partagé.

Le projet de PEDT met l'accent sur les points suivants :

- o Développer un accueil extra scolaire structuré pour les enfants de 3 à 6 ans
- o Mettre en œuvre au centre de loisirs et à la garderie des projets pédagogiques harmonisés, adaptés à chaque classe d'âge. Développer un accueil des adolescents avec un projet spécifique (séjours internationaux, ateliers thématiques, stages...), accueil en soirée, le samedi et pendant les vacances.
- o Favoriser la formation initiale et continue de tous les personnels permanents du centre de loisirs et de la garderie.

Les objectifs des TAP :

- o Organiser des activités de loisirs qui permettent à l'enfant de s'évader, se détendre et de s'épanouir, dans le respect de ses rythmes.
- o Faire découvrir à l'enfant des activités variées, ludiques, de qualité et complémentaires aux autres temps éducatifs (école, famille, autres associations...)

Trois thèmes essentiels ont été retenus par la Commune :

- Art, culture et citoyenneté
- Science et environnement
- Sports et loisirs

Ce document est signé conjointement par la collectivité, la direction départementale de la cohésion sociale, la CAF et la direction académique des services de l'éducation nationale.

La signature du PEDT permet en outre de bénéficier d'aide financière accordée par l'Etat et la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 2 voix contre (MM GARCIA et FOGOLIN) :

Adopte le projet de PEDT et autorise le Maire à le signer.

### Budget annuel :

Activités périscolaires : 32 126.25 € HT  
Activités extrascolaires (centre de Loisirs) : 27 464.89 € HT

### Réunion du 23 avril 2015

#### TAM : Transports Ambarrois

La municipalité d'Ambérieu étant amenée à rediscuter le contrat relatif au transport en commun a sollicité les communes environnantes pour un éventuel partenariat.

Vous avez été nombreux à vous exprimer en septembre 2014 sur l'opportunité d'étendre ce service à Saint-Denis. Vous avez déterminé les priorités suivantes :

- Gare : 53 %
- Commerces (Carrefour Market, Intermarché, Champ de Mars) : 23 %
- Etablissements de soins (Polyclinique, ...) : 14 %
- Ecoles : 9 %
- Divers : 1 %

Soutenant la volonté des habitants de Saint-Denis de s'inscrire dans un schéma élargi de transport en commun, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'adhésion de principe au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Vous serez donc régulièrement informés de l'avancée des travaux de ce syndicat.

#### Traversée du village

Devant la vitesse excessive à laquelle certains automobilistes indisciplinés roulent entre le passage à niveau et l'intersection avec la rue de la Liberté, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse et sécuriser les piétons.

Coût de l'opération : 6 812 €.



#### Salle polyvalente et Centre de loisirs

Un nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente et du centre de loisirs a été approuvé par le conseil municipal.

Nous invitons toutes les associations et particuliers qui utilisent ces locaux à en prendre connaissance.



Cette année encore, de la Grande section de maternelle au CM2, l'équipe enseignante de Saint Denis en Bugey a fait le choix pédagogique d'apprendre aux élèves à jouer aux échecs. La durée de formation est de 10 heures pour un coût de 250 euros par classe, financé par le Sou Des écoles.

La séance hebdomadaire d'une heure à lieu dans la classe en présence de la maîtresse et la formation est dispensée par un animateur diplômé en échecs qui est également entraîneur au club d'échecs de Meximieux.

Dès le plus jeune âge cette activité plait beaucoup aux élèves !

Le jeu d'échecs est un outil passionnant car il favorise le développement intellectuel en mobilisant la mémoire, la logique, l'esprit d'analyse et de synthèse.

Il permet également à l'élève d'apprendre à anticiper des situations, à développer son vocabulaire et de mieux vivre avec les autres car apprendre à perdre n'est pas une mince affaire pour certain(s) !

Vous l'aurez compris : jouer aux échecs à St Denis devient un jeu d'enfant !



### Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>e</sup> mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

### Opération de solidarité

Comme depuis maintenant deux ans, le Comité Communal d'Action Sociale reconduit l'opération « four solidaire » le **samedi 19 septembre**. De plus amples informations vous seront communiquées dans le prochain St Denis Info. Merci de réserver cette date pour amener vos bons petits plats à cuire au feu de bois.

### Amicale Boules Clos Iosti

L'amicale boules organise le challenge Deschaud, le **vendredi 17 juillet** à 18 heures. Il s'agit d'un double mixte ouvert à tous ceux qui veulent passer une bonne soirée (la licence n'est pas obligatoire et toutes les doublettes sont primées). Inscription le jour même. Attention le nombre de doublettes est limité à 32.

### La bibliothèque

Elle sera fermée du **lundi 3 août au lundi 31 août inclus**. La réouverture se fera le **mardi 1<sup>er</sup> septembre** à 15h30. Bonnes vacances à tous.

### Farfouille du 14 Juillet

Le SDAFC (Saint-Denis/Ambutrix Football Club) assurera cette année l'organisation de la traditionnelle farfouille place Jean Macé. L'emplacement est fixé à 5 € auquel vous ajouterez 1 € du mètre linéaire. Le bal sera animé par Tri-danse et le feu d'artifice sera tiré de la tour aux alentours de 22h30. Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité, l'accès à la tour sera interdit.

### Défilé du 14 Juillet

Le traditionnel défilé partira de la rue Pasteur à hauteur de l'embranchement de la rue Victor Hugo à 9h30. Venez nombreux !

### Plan canicule

Suivant les recommandations de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé, la Municipalité a organisé un plan de veille « canicule ». Si vous êtes une personne isolée, âgée, ou en situation de handicap, pensez à vous faire inscrire sur le registre de la Mairie.



## Associations

### ■ Saint-Denis-en-Fleurs

Vous êtes fier(e) de votre maison, de votre balcon et de votre décor floral ? Inscrivez-vous aux récompenses du fleurissement des particuliers. Il suffit de téléphoner ou d'envoyer un mail en mairie ou de contacter un des membres de l'association : M. Cunrath 06 33 51 51 48 ou M. Fantin 06 83 65 29 29

Vous n'osez pas ? Un membre de votre famille, un voisin peuvent le faire pour vous, tout comme vous pouvez inscrire un(e) ami(e). Nous nous déplacerons pour faire les photos.

Une seule condition est cependant requise : la visibilité depuis la voie publique.

N'hésitez pas, inscrivez-vous avant le 15 septembre 2015.



## Environnement

### ■ Ambrosie : Un fléau à éliminer



**Article 8 de l'arrêté préfectoral du 03/06/2013 :**  
L'élimination des plants d'ambrosie doit se faire, avant la pollinisation, pour éviter les émissions de pollen et l'impact sur les populations et impérativement avant le début de la grenaison, afin d'empêcher la constitution de stocks de graines dans les sols. La destruction d'ambrosie aura lieu, obligatoirement, avant le 15 août de chaque année. Au-delà de cette date, la non-destruction de l'ambrosie constitue une infraction. En cas de repousse, d'autres interventions sont obligatoires pour empêcher une nouvelle floraison et par conséquent la grenaison. Dans ce cas, toute floraison ou grenaison d'ambrosie constitue aussi une infraction.

### ■ Ecologie

La santé de nos sols, de notre eau, et par là même la nôtre et celle de nos enfants, passe par la réduction drastique des produits phytosanitaires (herbicides, insecticides).

Le Grenelle de l'Environnement oblige les communes à réduire fortement l'utilisation de ces produits. Objectif : zéro pesticides d'ici 2020.



La commune de Saint-Denis comporte beaucoup de zones qui ne peuvent plus être entretenues chimiquement : l'école et ses abords, les parcs, les trottoirs. Dimitri Goussef est notre agent référent dans le domaine de l'environnement ; il a déjà suivi la formation « Certiphyto » et mis en place un plan de désherbage sur la commune. Nos agents n'utiliseront plus que des appareils mécaniques et thermiques ainsi que la bonne vieille huile de coude. De ce fait, un retour progressif de la nature en ville (présence d'herbes folles) devra être toléré. Le petit truc : l'eau de cuisson des pommes de terre ou des pâtes fait un excellent désherbant, surtout bien chaude (de l'eau chaude additionnée de vinaigre blanc également).



## Calendrier des manifestations

### JUILLET 2015

**Jeudi 2** Rencontre - Club de l'Âge d'Or *Salle polyvalente*

**Dimanche 5** Repas grenouille - Boule du Moulin  
*Boule du Moulin*

**Jeudi 9** Rencontre - Club de l'Âge d'Or *Salle polyvalente*

**Jeudi 16** Rencontre - Club de l'Âge d'Or *Salle polyvalente*

**Vendredi 17** Challenge Deschaud 18 h 00 -  
*Amicale Boules Clos Iosti*

**Jeudi 30** Rencontre - Club de l'Âge d'Or *Salle polyvalente*

**Vendredi 31** Assemblée Générale 20h 30 - Sté Chasse  
*Salle polyvalente*

### AOÛT 2015

**Mercredi 5** Coupe AJC 8 h 00 - Amicale Boules *Clos Iosti*

**Vendredi 28** Omnium Tignieu/St Denis 18 h 00 -  
*Amicale Boules Tignieu*



ST-DENIS info

Lettre municipale d'information • Tél. 04 74 38 28 44 • Fax 04 74 46 80 95  
Responsable de la publication : Béatrice Riquelme • [mairie.stdenis@wanadoo.fr](mailto:mairie.stdenis@wanadoo.fr)  
Conception et réalisation : Armano studio - St Denis en Bugey • Tél. 04 74 38 21 27